

lié à l'IDS a été soulevée en chambre. L'argument était que la CCC, en tant que société de la Couronne, est un agent du gouvernement fédéral et ne peut donc participer à des opérations qui iraient à l'encontre de l'engagement du gouvernement canadien de ne pas prendre part à des projets liés à l'IDS. Le gouvernement a répondu que le rôle de la CCC était de servir d'intermédiaire aux entreprises et qu'elle s'en tenait à cela.⁸

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Bunn, Matthew, *Foundation for the Future: The ABM Treaty and National Security*, Arms Control Association, Washington, D.C., 1990, 221 p.

Carter, Ashton B., «Testing Weapons in Space», *Scientific American*, vol. 261, n° 1, juillet 1989, p. 33-40.

Cooper, Henry F., «The Defence and Space Talks - Small Steps Towards Agreement», *NATO Review*, vol. 37, n° 4, août 1989, p. 11-16.

Gardner, Anthony, «The Alliance and Missile Defence», *Armed Forces and Society*, vol. 16, n° 2, hiver 1990, p. 215-240.

Scheffer, David J., «Nouveau Law and Foreign Policy», *Foreign Policy*, n° 76, automne 1989, p. 44-65.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Croft, Stewart, «The Impact of Strategic Defences on European-American Relations in the 1990s», *Adelphi Papers*, n° 238, International Institute for Strategic Studies, Londres, hiver 1989, 66 p.

⁸ *Débats de la Chambre des communes*, 16 novembre 1987, p. 10829. Voir également le chapitre 21, «Canada-USA : la recherche liée à l'initiative de défense stratégique», dans David Cox et Mary Taylor (sous la dir. de), *Introduction aux politiques canadiennes relatives à la limitation des armements, à la défense et à la solution des conflits, 1986-1987*, Institut canadien pour la paix et la sécurité internationale, Ottawa, 1987, notamment pages 140-143.